## VILLE DE BRUXELLES



## **STAD BRUSSEL**

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 17 juin 2010

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 17 juni 2010

## Présents - Zijn aanwezig:

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; Mme mevr. HARICHE, M. dhr. CLOSE, M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. CEUX, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. DE HERTOG, M. dhr. FASSI-FIHRI, Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante : Het College neemt de volgende beslissing :

## 151 Commerce et Régie foncière des Propriétés communales - Opérations immobilières - - (1354072)

Participation de la Régie foncière dans le remembrement du site «Rempart des Moines» du Foyer Bruxellois : construction et financement de +/- 70 logements moyens et environ 50 parkings souterrains.

- 1. Acter l'accord de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins sur l'investissement de la Régie, à concurrence d'un montant provisoire estimé à 15.000.000,00 EUR, pour la construction de +/- 70 logements moyens et environ 50 parkings souterrains.
- 2. Acter l'accord de principe du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le fait d'échanger la parcelle de terrain sur laquelle seront construits les logements moyens avec les tréfonds suivants : chaussée d'Anvers 61-63, rue Christine 9, rue Christine 8 à 16, rue aux Laines 65, rue aux Laines 140 à 152, rue du Miroir 68-70, rue de Montserrat 36 à 40, rue de Montserrat 42 à 48, rue de Montserrat 50 à 56; à concurrence de la valeur estimée par le Receveur de l'Enregistrement.- Il est entendu que si la valeur des terrains rétrocédés au Foyer Bruxellois est inférieure à la valeur du terrain reçu par la Régie, cette dernière en compensera la différence.

De 1 à 2. Accord de principe.- Inviter le Foyer Bruxellois à présenter le projet lors d'une séance du Collège.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 17 juin 2010 Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 17 juni 2010

Le Secrétaire de la Ville, De Stadssecretaris, Luc Symoens (s) Le Bourgmestre-Président, De Burgemeester-Voorzitter, Freddy Thielemans (s)

